



Pau, le 31 janvier 2022

Enfin des aménagements pour le BAC !

Suites aux très fortes mobilisations des personnels des semaines précédentes, le ministre de l'Éducation nationale a enfin annoncé le report des épreuves de spécialité du bac 2022 de mars à mai.

Ce report est un soulagement et va permettre de donner du temps aux élèves et aux professeurs pour préparer dans de meilleures conditions ces épreuves et ainsi tenter de gommer les inégalités de préparation qui se sont creusées pendant la 5ème vague du Covid19, tout en conservant le programme initialement défini pour mi-mars.

Les annonces concernant la suppression de l'attestation de langues vivantes, la diminution du nombre de textes à l'oral de français, aussi bien pour la voie technologique que la voie générale vont dans le sens de ce que demandait le SNES-FSU pour la profession.

Le ministre entend enfin des considérations pédagogiques et a ouvert le dialogue. A moins de deux mois de la fin du quinquennat, il n'est jamais trop tard pour changer de méthode.

Le SNES-FSU sera particulièrement attentif aux conditions de correction et à la mise en place des aménagements prévus et notamment les aménagements de sujets pour qu'il ne pénalisent pas les élèves les plus fragiles.

Depuis trois ans, le bac Blanquer n'a jamais pu être réellement mis en place. Le Covid 19 est passé par là, mais ce sont surtout des problèmes de fond qui sont apparus : des épreuves de spécialité qui arrivent très tôt dans l'année, un contrôle continu inégalitaire tout comme le Grand oral. La remise à plat de la réforme du lycée, du bac et de ParcoursSup devra être un chantier prioritaire du prochain quinquennat.

Au niveau académique, sur ces sujets, le SNES-FSU sera prochainement reçu en audience et portera les revendications des collègues, autant sur la surcharge de travail lié aux cumuls cours-correction, correction de copies et convocations au grand oral par exemple en philosophie en lettres.

Nous déplorons que les dernières annonces du ministre ne portent que sur le BAC et non sur le DNB, tout aussi concerné. Encore un effort... !

Rentrée 2022 : vigilance !

Lors du prochain CTSD du 3 février, nous allons aborder les questions des effectifs et des dotations horaires des établissements du département. Cette instance doit valider l'enveloppe globale donnée aux chef-fe-s d'établissement pour une ventilation en interne.

Les DGH ne seront stabilisées qu'en fin d'année scolaire mais ce premier temps fort de la préparation de rentrée permet d'entériner les créations et suppressions de postes dans chaque EPLE.

Le dialogue de gestion avec les services de la DSDEN, permet d'évaluer les volumes des éventuels compléments de service donnés et reçus, voire de la création de Blocs de Moyens Provisoires (BMP). Ces derniers sont toujours susceptibles d'évoluer au cours des prochains mois.

Nous devons aussi rester attentifs sur les taux d'HSA imposés par le rectorat (qui frôlent parfois les 13 %). Ces taux, ne cessent d'augmenter depuis des années, limitant ainsi les créations de postes, dégradant encore plus nos conditions de travail et alourdissant notre charge professionnelle.

Nous vous invitons à compléter l'enquête suivante :

http://bdds3bor.info/enquetes/enquete_rentree2022/form_S3_enquete_prepa_rentree2022.html

Vous pourrez la mettre à jour régulièrement, en fonction des CA, des votes sur le TRMD et l'évolution des structures mais aussi déposer les différentes motions déposées par les élus SNES-FSU.

Temps partiel

Le décret du 12 octobre 2021 relatif aux heures supplémentaires rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'HSA.

Depuis la rentrée 2020, le ministre a augmenté d'une heure le nombre d'HSA qui peut être imposé par un-e chef-fe d'établissement pour les collègues à temps complet. Pour la rentrée 2022, le choix du temps partiel se fait au détriment des desiderata des collègues qui se voient imposer la quotité par leur chef-fe d'établissements. Ainsi un-e collègue à 13/18 peut se voir confier deux HSA au lieu d'une quotité de 15/18, plus rémunératrice.

Rappelons, que la rémunération des HSA n'est pas la même que celle des heures postes. A partir du 5ième échelon, elles sont sous-payées. Depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, elles sont défiscalisées et désocialisées, contribuant ainsi à fragiliser le financement de la sécurité sociale dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Dans notre profession, la majorité des collègues qui ont recours aux temps partiels sont des femmes. Elles prennent le risque de travailler autant tout en étant payé moins pour le même service d'enseignement.

Un nouveau tour de force du gouvernement !

Actualités

- La FSU tient son congrès à Metz. L'occasion pour les militants de travailler sur les différents textes préparatoires et ainsi mettre en avant la nécessité du service public, véritable colonne vertébrale de notre société, vecteur de transformation sociale. Le service public d'éducation, a été au premier plan, comme la santé, pour assurer la continuité des apprentissages auprès des élèves pendant les deux ans de pandémie. Encore le 27 janvier nous étions près d'un million dans la rue pour réclamer une véritable revalorisation de nos salaires, face à une inflation galopante et un pouvoir d'achat en berne depuis trop longtemps, des emplois et de meilleures conditions de travail.
- Le 8 mars nous devons être nombreuses et nombreux en grève pour l'égalité, pour nos salaires, nos pensions, nos métiers, c'est important y compris dans le cadre de la campagne électorale de la présidentielle pour peser sur ces questions.